

ACR

Les Amis des Chemins de Ronde



Journal de
l'Association
"Les Amis des
Chemins de Ronde"

www.acr.fr.st

Siège social:
Le Lomer
56760 PENESTIN

Directrice de la
publication:
M-A Echard

Le programme
des sorties 2003
est en
fin de journal.

Le littoral,

J'y marche, J'y veille...



Hoëdic 1^{er} sept. 2002

Février 2003 - 3€.

Georges nous a quittés

*Adhérent de la première heure,
Vice-Président pendant de nombreuses années,
à l'origine de la promenade côtière de Larmor-Plage,
amoureux de la mer,
Monsieur Georges BARRÉ n'est plus.*

*Militant actif dès la création de notre association,
Monsieur Eugène DEVRAN,
d'Etel, a quitté ce monde.*

*Nous nous souviendrons des moments de pause
durant lesquels Eugène nous charmait avec son violon.*

*Georges, Eugène,
les Amis de Chemins de Ronde vous remercient.*

Norbert Bourlet

Sommaire

1	Editorial
2	Les ACR en Bretagne
3	Diplôme d'honneur 2002
4	L'assemblée générale 56
5	L'organisation des sorties
6-7	Arradon: Roguédas
8-9	Propos finistériens
10 à 13	Du côté des rivages... Petits échos de l'an 2002
14	Les zones humides
15	Rivages de France
16-17	Plus jamais cela !
18-23	Images de l'an 2002
24-25	Rencontres...
26	Dernière minute... Stop à Saint Philibert
27	Petit calendrier et infos
28 et C. 3	Le programme complet des sorties 2003

*Des paysages
d'une grande beauté,
livrés à tous
et partagés
sans retenue:
telle est la clé
de la réussite
des promenades
en bord de mer.*



Editorial

Chers amis

L'année écoulée a vu de nouveaux sentiers côtiers ouverts aux promeneurs à Sarzeau, à Baden, à Damgan, à Locmariaquer. On ne peut que se réjouir de ces inaugurations quand on connaît le succès du chemin de ronde partout où il existe et la joie que procure aux promeneurs le spectacle de la mer. On s'en réjouit d'autant plus quand on connaît toutes les difficultés qu'il faut surmonter pour parvenir à rendre le littoral accessible aux piétons.

Deux exemples ont malheureusement illustré, en 2002, les résistances que rencontre l'ouverture du chemin de ronde sur les rivages occupés par des résidences secondaires.

A Arradon, l'équipe municipale œuvre depuis des années, dans des conditions difficiles, à la réalisation du sentier côtier. Celui-ci allait bientôt être bouclé quand est survenu un fâcheux contretemps. Le propriétaire du château de Roguédas a obtenu que, sur 230 m, le sentier soit reporté sur la plage et dans la mer, quitte à construire un mur devant la falaise !

L'Île aux Moines était, elle, une des dernières communes du Morbihan à n'avoir pas de sentier côtier. Pour une île, c'était un comble. L'équipe municipale actuelle a donc mis à l'étude la servitude de passage. Aussitôt, elle s'est heurtée à l'opposition des propriétaires riverains. Plusieurs associations viennent de se montrer pour défendre les propriétés privées et refuser le passage des piétons.

A Roguédas et à l'Île aux Moines, le sentier sera ouvert comme ailleurs; une loi, vieille de trente ans, l'a décidé ainsi dans l'intérêt de l'ensemble de la population. Les propriétaires découvriront alors que le passage des promeneurs ne leur cause pas un si grand préjudice et les habitants du littoral pourront enfin admirer des panoramas beaucoup trop beaux pour qu'ils leur demeurent toujours confisqués.

Souhaitons seulement que l'attente ne soit pas trop longue !
Moins longue qu'au Moulin de Baden, par exemple !

M-A Echard

Les Amis des Chemins de Ronde

En Bretagne

www.acr.fr.st

ACR Siège national

Maître Pierre Langlais
3, quai de Châteaubriand 35000 RENNES

ACR Finistère

ACR 29, 6, rue de la Vallée 29350 MOËLAN SUR MER
02 98 71 10 56

Chèques: ACR 29

Agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'Environnement

ACR Morbihan

ACR 56 Le Lomer 56760 PENESTIN
02 99 90 36 80 e-mail: mariearmelle.echard@free.fr

Chèques: ACR 56

et
ACR 56 26, ch des Viviers 56270 PLCEMEUR
02 97 82 92 02

Agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'Environnement

le Conseil d'Administration:

Marie Armelle ECHARD	Pénestin	Présidente	et:	
Norbert BOURLET	Ploëmeur	Vice Président	Manose LE GOFF	La Trinité
Henri GIRARD	Baden	Vice Président	Daniel BOAS	Lorient
Jacques LAVAL	Vannes	Secrétaire	Albert KERGOSIEN	Belz
Michèle CRABOT	St Pierre Quiberon	Trésorière	Alain KERJEAN	Lorient
Marie-Louise BOURLET	Ploëmeur	Trésorière adjointe	Josette LE GUEN	Sarzeau

Délégués et membres consultants hors C.A.:

Jean-Claude CAUDAN (Ploëmeur-Larmor Plage)
Paulette CHAMPION (Lorient)
Michèle DEBAINE (Vannes)
François GOAOC (Plouhinec)
Annick et Charles GROLEAU (Vannes)
Serge HILLION (Lorient)
Michèle KERGARAVAT (Vannes)
Joseph LE LU (Arradon)
Robert LEFEVRE (Etel)
Pierre MORICE (Carnac) et Maurice ROBIC (Brec'h)

Le journal:

Directrice de la publication:
Marie-Armelle ECHARD

Participation à la rédaction :
L'équipe du bureau
et les membres consultants.

Maquette: J. LAVAL
Impression: OLAC Lorient
Dépôt légal à parution

Diplôme d'honneur 2002

Marie-Armelle Echard

Les statuts de l'association des Amis des Chemins de Ronde prévoient qu'un diplôme d'honneur peut être remis à toute personne qui a joué un rôle particulièrement méritoire pour la mise en place du sentier côtier. Ce diplôme a été remis déjà à plusieurs reprises à des élus du littoral pour leur participation active à la création de ce sentier à Larmor-Plage, à Groix, à Baden...

Les Amis des Chemins de Ronde, réunis en Assemblée générale, le 29 septembre 2002, ont unanimement décidé de décerner ce diplôme d'honneur à M. Michel Jeannot, maire de Locmariaquer, pour la réalisation du sentier côtier le long de la rivière d'Auray, entre Kerouarc'h et le Bourg, en passant par Fétan Stirec et Kerivaud.

Ce sentier passe le long de nombreuses maisons et même sur la pelouse d'un ensemble immobilier. Il a fallu, sans nul doute, du courage, de la ténacité et de la diplomatie pour mener à bien une telle réalisation.

Le sentier traverse également des chantiers ostréicoles dont il est isolé par les clôtures nécessaires pour assurer la sécurité des piétons tout en garantissant de bonnes conditions de travail aux professionnels. La solution trouvée ici est une première en Morbihan.

Créé en site sensible, ce sentier invite à la découverte d'un paysage d'eau et de vasières où dominent les lignes horizontales et les tonalités discrètes. Le balisage est réduit à très peu de chose (une flèche en bois posée au

sol, une simple corde devant une entrée privée...); il se fond dans le décor; rien ne gâche la beauté des lieux.

Pour ouvrir un si joli sentier le long de la rivière d'Auray, malgré les difficultés, il a fallu le talent de toute une équipe: les spécialistes

de la Direction de l'Équipement, le Docteur Fressigné, naguère adjoint à l'environnement, Michel Jeannot, maire de Locmariaquer. Le diplôme d'honneur, remis à la commune, rend hommage à toute cette équipe et plus particulièrement au maire de Locmariaquer, qui a pris la décision initiale et coordonné les efforts de tous dans un esprit de grand respect du patrimoine.



Le sentier le long de la rivière d'Auray-Photo ACR

Assemblée générale du Morbihan



L'assemblée générale a eu lieu en fin d'après-midi après la sortie du 29 septembre 2002, à Clohars-Carnoët, en présence des 200 participants à la randonnée. Ce fut une assemblée mouvementée. La panne d'un des cars nous avait mis en retard et privés du porte-voix, resté coincé dans la soute, mais la nombreuse assistance retenait son souffle pour ne pas perdre un mot des discours.

Après le vote à l'unanimité des rapports moral, présenté par Marie-Armelle Echard, et financier, présenté par Marie-Louise Bourlet, trésorière adjointe, l'assemblée générale décide la remise du prix d'Honneur des Amis des chemins de ronde au Maire de Locmariaquer pour la réalisation d'un très joli sentier le long de la rivière d'Auray, en site urbanisé. Elle décerne la même distinction à Albert Kergosien de Belz, membre du Conseil d'Administration depuis la création de l'Association qu'il a soutenue activement dans toutes les difficultés.

Ensuite Henri Girard, Président de Eau et Rivières de Bretagne, présente le dossier très important du schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan. Annie Rio, de Bretagne Vivante, conte l'histoire de la jolie colline qui, à Guidel, fit reculer les promoteurs! Erwan Le Cornec, Président de Environnement 56, fait un appel très écouté aux bonnes volontés au moment où les enjeux de protection pour l'eau, l'air, la terre, les paysages deviennent, tous, urgents.



De G à D: Me Langlais, Manose Le Goff, Marie-Armelle Echard, Erwan Le Cornec, Henri Girard, Annie Rio
Photo: Aurélie

Maître Langlais, Président de l'Association nationale des Amis des Chemins de Ronde, clôt l'assemblée et crée la surprise en offrant au Maire de Clohars, représenté dans l'Assemblée, un joli disque de faïence à l'emblème des Amis des Chemins de Ronde !

Organisation des sorties en 2003

Depuis qu'ils existent, les Amis des Chemins de Ronde invitent tous les passionnés et leurs amis à participer librement aux sorties. Ces amateurs de rando sont en grande majorité des adhérents. Les autres le deviennent souvent-mais pas toujours- après avoir fait connaissance avec le style de fonctionnement de notre association.

Grandes sorties: sauf pour les invités très occasionnels, nous demandons désormais à TOUTES LES PERSONNES QUI PRENNENT PLACE DANS LES CARS D'ÊTRE ADHÉRENTES. D'une part, pour des raisons de responsabilité et de sécurité (une couverture s'impose même pour une journée); d'autre part pour un juste partage des frais d'organisation qui sont assez lourds. Le montant de la cotisation est de 11 €. Tout le monde sera ainsi sous assurance ACR le temps de la balade. Les achats de places sont inchangés: aux Offices de Tourisme, même tarif pour tous.



Carantec 28 juillet 2002 - Photo ACR

Les adhésions seront enregistrées dans la matinée par le responsable du car. Nous rappelons l'importance de payer par chèque plutôt qu'en espèces.

Ces nouvelles dispositions effacent un de nos vieux principes: l'expérimentation précédant l'adhésion.

Quant aux *petites sorties* pour lesquelles les ACR ne sont pas transporteurs, nous demandons aux participants de disposer d'une assurance personnelle. L'accès y est donc libre et gratuit.

Vous découvrirez en fin de journal nos projets pour 2003. Nous n'avons pas fini de visiter les beaux rivages bretons et de constater à quel point notre civilisation, qui aménage à tour de bras, les a transformés.

Vos amis du Bureau

De nombreux adhérents ont fait des photos lors des sorties de l'an passé. Vous trouverez un extrait de cette collection un peu plus loin dans ce journal. Nous remercions les auteurs de ces images et nous nous excusons de ne pas restituer les qualités originelles des tirages. Ces derniers, bien identifiés, sont naturellement rendus. Préparez dès maintenant votre appareil pour la saison 2003 !

Les Amis des Chemins de Ronde

(Association loi de 1901)

Protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Nos activités ont pour but de faire connaître et apprécier la côte pour mieux la protéger.

SORTIES:

Elles comportent un transport en car, bateau parfois, un parcours à pied de 6 à 12 km en plusieurs étapes. Chacun marche à son rythme, suivant ses possibilités. Ces sorties ont lieu sur des parcours agréables afin de découvrir des sites et aussi de dénoncer des anomalies (accaparements, chemins dangereux, etc...) Le midi, pique-nique; le soir, buffet avec nos amis locaux.

RÉUNIONS:

Rencontres avec nos élus et les administrations de tutelle afin de faire appliquer les textes en vigueur et participer à l'élaboration de nouvelles lois adaptées à la protection du littoral. L'association est également présente aux forums locaux.

A Arradon, l'affaire de Roguédas

Le tracé de la servitude de passage a été approuvé par un arrêté du Préfet en date du 15 mars 1983 pour l'ensemble du littoral d'Arradon à l'exception d'un secteur long de 5,8 km situé entre Pen Meil et Kerguen.

Au cours de l'été 2001, les Amis des chemins de ronde ont participé à l'enquête publique ouverte pour ce dernier secteur et approuvé le tracé proposé qui ne quittait pas le bord des falaises. Le commissaire enquêteur donnait ensuite un avis favorable au projet présenté. Malheureusement le conseil municipal d'Arradon votait pour l'interruption du sentier dans deux propriétés privées à Kerlann et dans le parc du château de Roguédas.

A Kerlann, le conseil municipal souhaitait un passage sur banquette plus accessible aux personnes à mobilité réduite. A Roguédas, le propriétaire du château refusait le tracé dans son parc bordant la mer sur 600 m de long parce que « la réalisation de la totalité du sentier en haut de falaise lui causerait un gros préjudice, en diminuant la valeur de la propriété. » En compensation, il proposait de participer aux frais de construction d'un mur long de 230 m sur le Domaine Public Maritime.

Le Préfet a approuvé le sentier en cet état.

Ce tracé est absurde. Il crée un sentier côtier accessible aux handicapés à Kerlann mais il en supprime un à Roguédas devant le magnifique panorama qui s'offre aux yeux depuis le goulet de Conleau !

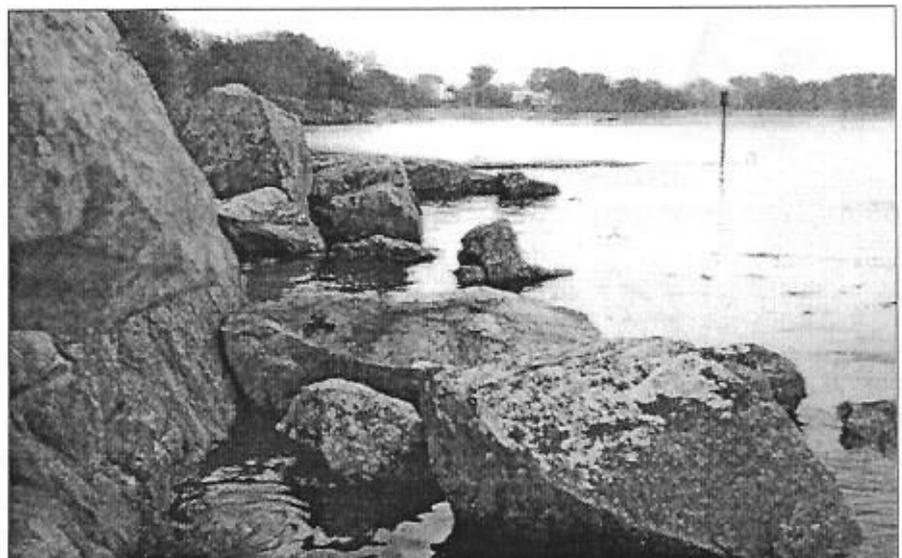
Ce tracé est illégal. L'arrêté du préfet devait être conforme à la loi qui a prévu un sentier sur les propriétés riveraines du Domaine Public Maritime et non sur le Domaine Public Maritime lui-même.



Evidemment, les Amis des chemins de ronde ont engagé un recours devant le tribunal administratif pour faire annuler l'arrêté préfectoral. Gageons que par le jeu des

appels, l'affaire va rester pendante devant les tribunaux pendant dix ou quinze ans ! Ou comment à Arradon les promeneurs continueront encore longtemps à regarder d'en bas les gens d'en haut !

Marie-Armelle Echard



L'assise rocheuse au pied de Roguédas Photos ACR

Roguédas, site géologique exceptionnel...

C et A. Groléau

Roguédas fait partie des sites d'intérêt géologique en Bretagne.

En effet, les falaises et rochers du littoral montrent une partie de l'histoire du Massif Armoricain.

Cette histoire n'est pas simple puisque les roches qu'on y trouve: granite, gneiss et micaschiste pour les plus courantes appartiennent aux roches métamorphiques, c'est-à-dire résultant de la transformation de n'importe quelle roche, mais ici surtout de roches sédimentaires, sous l'influence de températures et pressions plus élevées que la normale. En l'occurrence, les températures : 650° à 700° étaient importantes et les pressions: 4 500 bar plutôt basses.

Les roches les plus anciennes ont 463 millions d'années et appartiennent au Primaire (ordovicien supérieur) et les plus jeunes, 300 millions d'années, appartiennent à la fin du primaire (carbonifère supérieur). Entre les deux a eu lieu la formation de la chaîne hercynienne, au cours de laquelle les roches sédimentaires ont été soulevées ou entraînées en profondeur et plissées. Les sommets de ces montagnes hercyniennes étaient aussi élevés que ceux de l'Himalaya actuel, mais l'érosion a fait son travail (et les voilà au niveau de la mer...)

L'intérêt de Roguédas est d'être « *locus typicus* » c'est-à-dire lieu repère pour la morbihanite, roche contenant entre autres des grenats rosés et de la cordierite verdâtre.

Cette morbihanite se trouve dans le secteur Sud face au Golfe, entre une sortie de la propriété Halley et la rivière de Vannes, donc dans un secteur qui devrait être recouvert d'une banquette.

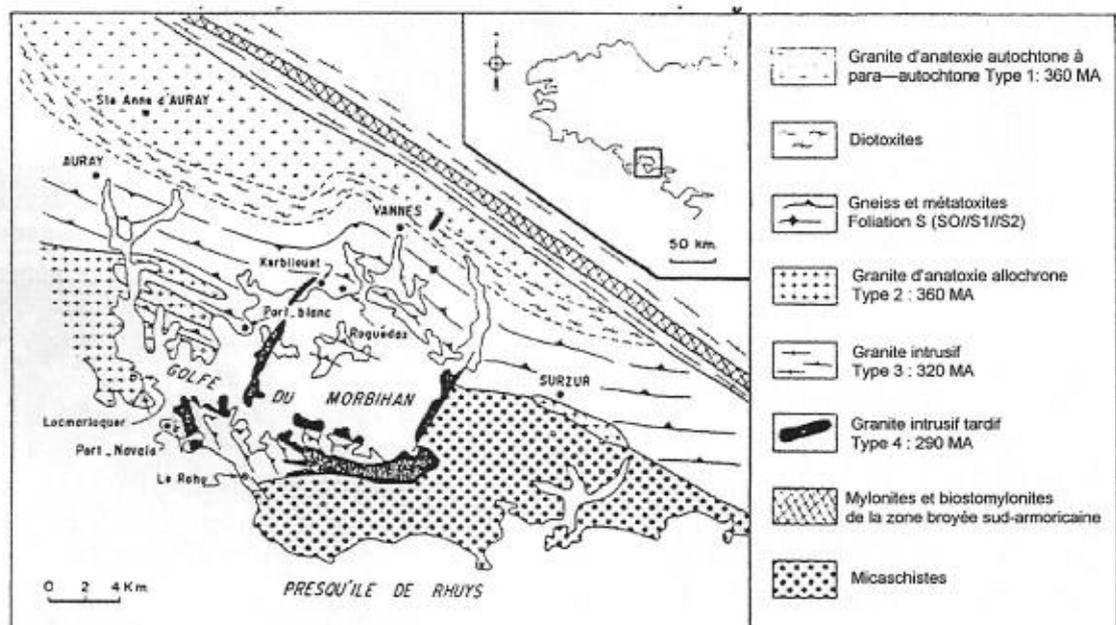
Mais il y a aussi un gisement de pyroxénite, roche verdâtre très dure, qui a servi au moment de la préhistoire à fabriquer, ou tailler plutôt, des haches. Cette roche a été signalée par le Comte de Limur et par Lacroix. Ce gisement est très peu important en volume et disparaîtrait sous la banquette prévue (au Nord de la cale en rivière de Vannes).

Roguédas offre donc des roches variées, des plis, des minéraux, etc... et constitue un site classique d'excursion géologique visité par les étudiants bretons, mais aussi parisiens, et même des géologues internationaux.

Jean-Jacques Chauvel, président de la SGMB (société géologique et minéralogique de Bretagne), venu en octobre 2002 sur le site, recommandait d'éviter absolument tout enrochement et bétonnage: Roguédas est un site géologique classé 2 étoiles parmi les sites bretons et nationaux.

Carte structurale du Golfe du Morbihan établie en 1977.

Une nouvelle carte devrait paraître en 2004. Elle a été dressée par le géologue Claude Audren, décédé en septembre 2002



Où en est la servitude de passage des piétons sur le littoral dans le Finistère ?

Sans doute comme partout, elle passe lorsqu'il y a une volonté municipale, ouvrant démocratiquement des espaces remarquables au public et créant ainsi un nouvel atout économique pour les communes et pour les éditeurs. Car nombreux sont les livres qui ont fait de ce monument du patrimoine leur principal objet pour sensibiliser les randonneurs à partir à sa découverte.

Cependant, nous nous demandons toujours si les lois de la République s'imposent à tout le territoire, ou si elles s'appliquent selon le bon vouloir des élus.

Nous constatons que la majorité des municipalités du Finistère ont fait appliquer la loi littoral du 2 janvier 1986, protégeant les espaces sensibles (NDs) et la loi du 31 décembre 1976, instituant une servitude de passage des piétons sur le littoral en reprenant les chemins des douaniers. Mais certains maires, ignorant les lois de la république et l'obligation qui leur est faite de les appliquer, ne souhaitent pas gêner leurs électeurs et attendent que cela se fasse dans le consensus. Nous constatons que très peu de grands propriétaires souhaitent ouvrir leur propriété aux piétons; ils savent très bien jouer avec la loi et multiplier les recours.

Dans certaines communes même les voies du domaine communal sur le littoral sont fermées pour assurer la tranquillité de certaines personnalités.

Dans une autre, la municipalité ferme les yeux sur la création d'une route d'accès au littoral dans une zone naturelle. Cette voie permet aux plaisanciers de stationner en bordure du sentier côtier pour rejoindre plus facilement leurs bateaux, faisant fi de la propriété privée et de la loi "littoral".

Ce dossier a été présenté à la gendarmerie qui a promis d'aller verbaliser. Il a fait également l'objet d'un recours au tribunal administratif.

Entretien du sentier côtier

Le sentier côtier en Finistère déroule son ruban majestueux pour le bonheur des piétons à travers les espaces boisés littoraux de nos rias et pour cela, le Département et la majorité des communes ont droit à des

félicitations.

Cependant, nous avons remarqué le mauvais état de ces espaces boisés dont la frange littorale risque d'emporter le sentier côtier. Nous avons photographié le littoral du *Bélon* et transmis le dossier.

Sur un fonds spécial de compensation pour les dommages subis par l'économie touristique, une subvention peut être accordée par l'Etat aux communes du littoral qui ont subi la marée noire de l'Erika, pour réparer ou instaurer les chemins de randonnée. Les dossiers à préparer avec les ingénieurs de la DDE, mis en délibération par les conseils municipaux pour estimer les travaux, sont traités par le Préfet (FDER).

La municipalité de *Fouesnant* a remis en état la servitude de passage des piétons le long de la baie; celle de *Pont-l'Abbé* restaure le chemin de halage jusqu'à *Loctudy*.

La municipalité de *Clohars-Carnoët* a également un dossier en cours pour la reprise de son sentier côtier; celle de *Moëlan* a fourni un dossier pour la remise en état du sentier côtier sur le *Bélon*, à *Kerfany* et sur le *Merrien* ainsi que les chemins perpendiculaires à la mer.

Nos projets

Eh non ! Nous n'irons pas inaugurer le sentier de *Roscanvel* en 2002; il ne sera pas terminé, le grand projet est en panne. C'est dommage !

Par contre, l'association MEIN A DOUR de *Combrit* a ouvert un circuit sur la ria de *Pont-l'Abbé* sur l'anse de *Pouldon* et nous espérons pouvoir faire ouvrir la SPPL jusqu'à *Lesconil*. Des liens sont établis avec les associations du PAYS BIGOUDEN qui se battent pour l'environnement.

Notre prochaine assemblée générale se tiendra en mars à *Pont-l'Abbé*.

Notre sortie annuelle se fera sur l'*Aber Benoît*.

Nos dossiers

-Menace de fermeture d'un tronçon de SPPL à *Carantec*; nous sommes vigilants et protestons car cet espace est ouvert à l'urbanisme.

-Suivi du dossier des dunes de *Porspoder* en liaison avec l'association de protection de ces dunes.



« Le chemin côtier doit être aussi naturel que possible »
Ici, à Carantec, la mer est juste derrière les stockages.

Les ACR suivent le dossier; un procès-verbal a été dressé à la demande de la DDE. Les dégâts peuvent être constatés depuis le port du *Bélon*, enchâssé dans son espace remarquable.

Les ostréiculteurs, comme les agriculteurs, tardent à adopter une gestion durable à leur activité; lorsqu'ils auront compris qu'il faut être solidaires et respecter le milieu, l'économie globale se portera mieux.

Politique de l'eau

Nous avons participé à un colloque sur les algues vertes qui, insidieusement, accaparent tout le littoral. Si les cantons en ZES (zones en excédent structurel) se multiplient, aurons-nous encore du plaisir à randonner le long de la mer? La baie de *Douarnenez* est en aussi mauvais état que celle de *Saint-Michel-en-Grève* où il faut se boucher le nez en période estivale...

Entretien des rias

Nous avons déjà évoqué l'ensablement des rias qui peinent à déboucher sur la mer en raison des bancs de sable. Un désensablement est préconisé; il ne pourra être entrepris sans une volonté politique à l'échelon régional et sans doute européen.

Nos craintes

Un espace littoral remarquable à la *Pointe de Moustierlin* en *Fouesnant* est en danger: « nous constatons que pour des raisons économiques, des zonages sont sortis trop fréquemment, pour les urbaniser, des espaces classés NDs ». Partout des associations font des recours auprès des tribunaux pour conserver ces espaces en zone sensible pour le plaisir de tous et pour la survie de la flore et de la faune littorales.

A *Riec sur Belon*, un établissement ostréicole réputé s'est permis, 15 jours avant Noël, d'affouiller l'espace sensible du littoral pour créer, semble-t-il, une zone de fret, au cœur du site pluricommunal des rives de l'*Aven-Bélon*. Malgré un tollé général, ces travaux destructeurs pour un tel milieu n'ont pu être arrêtés immédiatement alors qu'ils sont illégaux.

Relations avec les autres associations

Nous travaillons en réseau avec les associations de protection de l'environnement ce qui démultiplie nos actions et nous permet d'avoir un impact au nord du département.

Décentralisation

On nous répète que la décentralisation répond à un besoin démocratique, les décisions devant être prises au plus près du terrain. Les maires ont été investis de larges responsabilités mais les moyens leur permettant de les assumer n'ont pas suivi.

Le contre-pouvoir est laissé à la société civile; mais la société civile a-t-elle la possibilité de l'exercer?

Pour l'exercer dans l'urgence, certainement pas!

Pour l'exercer par le biais d'une association, ce n'est même pas évident. Les services municipaux ou ceux des Conseils Généraux habilités à donner les informations font parfois de la rétention de documents ou tout simplement n'ont pas le personnel habilité disponible en temps réel pour traiter ces documents. Or, une tractopelle ou un rouleau compresseur peuvent faire de lourds ravages en quelques heures. Les recours ont un prix; ce prix les adhérents l'assument.

Nous préconisons pour l'Environnement des brigades spéciales et assermentées capables d'intervenir dans l'urgence et de faire appliquer la loi équitablement pour tous.

La Présidente: Georgia FLORIET

Participation des Amis des Chemins de Ronde à l'enquête publique ouverte du 26/12/02 au 30/01/03 sur l'extension du port de plaisance de Sainte Catherine à Locmiquélic.

Le dossier mis à l'enquête propose la création de 250 places nouvelles à flot dans le port de plaisance de Sainte-Catherine. Les volumes dragués à cette occasion atteindront 138 000 m³ dont 3 000 m³ produits par le déroctage du sol marin. Bien sûr, les concepteurs du projet ont de bonnes raisons d'agrandir ce port et, dans le dossier mis à l'enquête, ils exposent tous les avantages de cette extension et garantissent que toutes les précautions ont été prises pour limiter les inconvénients.

Il n'en reste pas moins que des quantités considérables de vases vont être prélevées à Locmiquélic et déversées au large de Groix. Des centaines et des centaines de tonnes de produits de dragage ont déjà été immergés dans les mêmes lieux. Techniquement, on pourrait en mettre bien plus. Mais est-ce écologiquement raisonnable de tapisser le fond de la mer de vases même si, selon les critères retenus, elles ne sont pas polluées ? Et les poissons ? Et les pêcheurs ?

A la faveur du projet, de nouveaux mouillages sont créés pour des bateaux de plaisance. Mais ces quelques places ne sont rien par rapport à la demande. Il faudrait créer des milliers et des milliers de places sur les côtes bretonnes pour suivre le rythme des fabricants de bateaux et satisfaire les rêves des milliers d'acquéreurs potentiels bien conditionnés par la publicité. Techniquement le département du Morbihan et les communes ont les moyens de dérocter et de creuser le sol de la

mer et construire des jetées pour créer ces milliers et milliers de places supplémentaires.

Mais aujourd'hui, cela choquerait par les conséquences irréversibles sur le milieu naturel. Est-on donc en train de réaliser par étapes progressives ce qu'on ne peut pas faire en grand et ouvertement: il y a peu, on a bouleversé le milieu naturel à Kernevel, à Larmor-Plage, et on a créé des Installations portuaires et allongé plusieurs fois les panes à bateaux; de même, on a créé une route sur DPM à Locmiquélic; on vient de dérocter à Gâvres et d'agrandir le port; aujourd'hui, on dérocte à Locmiquélic et on agrandit aussi le port.

Nous dénonçons très fortement l'insuffisance d'étude d'impact qui ne résout pas le projet d'extension du port de Sainte-Catherine dans le contexte global des extensions successives réalisées en quelques années sur différents sites de la rade de Lorient.

Nous demandons de surseoir au présent projet dans l'attente de la reprise des travaux du Schéma de Mise en Valeur de la Rade de Lorient pour lequel de nombreuses études très coûteuses ont déjà été réalisées au frais de l'Etat. Le schéma de Mise en Valeur du Golfe du Morbihan a été mené rapidement de sorte qu'il entre en phase d'achèvement. La Rade de Lorient avec ses enjeux industriels mais aussi écologiques (importance considérable pour la préservation des oiseaux) mérite une vision globale autant que le Golfe du Morbihan.

Dossiers suivis par les ACR 56

Des sentiers sont mis à l'étude par les municipalités de *La Trinité* à La pierre Jaune (riv. de Crac'h) et de *Noyal*.

A *Larmor-Baden*, la municipalité avait, en 2001, consolidé le beau sentier qui court entre la plage du Paludo et la pointe de Berchis. En 2002, elle a aménagé le tronçon qui relie le port de Penn-Lannic à la plage de la Fontaine. Début 2003, elle a mis à l'enquête publique l'achèvement du sentier de la Pointe de Berchis. Trois amis des chemins de ronde ont demandé à l'enquête la poursuite du sentier en crête de falaise jusqu'au port de Penn-Lannic.

A *Damgan*, c'est un cheminement d'un demi-kilomètre qui a été ouvert entre la route du Diben et le quartier de Porpèze, le long de la rivière de Pénerf.

A *Billiers*, une marche d'une vingtaine de minutes permet désormais de longer la rivière de Saint-Eloi. Une extension est envisagée mais moyennant la construction en projet d'une passerelle entre Ambon et Billiers, dont l'utilisation ne devra pas déranger les oiseaux migrateurs...

A *Etel*, des travaux d'extension du port de plaisance sont en cours. A cette occasion, 15 000 m³ de vase seraient transportés par camions à travers les dunes et déposés sur la plage de Kermihy. Déjà l'an dernier 40 000 m³ de vase ont ainsi été déposés sur la grande plage à Gâvres. A l'enquête publique, les ACR ont posé deux questions. Quelle est la qualité sanitaire et écologique de ces vases ? Pourquoi une information n'est-elle pas lancée auprès du grand public sur ces pratiques nouvelles ?

A *Crac'h*, le chemin côtier est au point mort. Qui bloque la mise en œuvre ? Quand les promeneurs pourront-ils découvrir la rivière d'Auray ?

Pénestin

L'Association Les Amis du Pays entre Mèes et Vilaine, affiliée aux Amis des Chemins de Ronde, a gagné de nombreux contentieux contre des permis de construire sur la falaise de la Mine d'Or, y compris devant le Conseil d'Etat. L'urbanisation du site ne s'en poursuit pas moins...

Les Amis des Chemins de Ronde ont publié dans la revue *Combat Nature* un communiqué sur l'urbanisation à Pénestin. 903 logements y ont été construits dans les espaces proches de la mer depuis la loi de protection du littoral du 3 janvier 1986.

A cette occasion, le comité de lecture a commis une erreur qu'il tient à redresser: l'hiver, une dizaine de

commerces sont ouverts, le matin, dans le Bourg de Pénestin. Certains sont ouverts toute la journée dont

Le marchand de journaux chez qui vous trouverez de jolies cartes de nos paysages, hélas, trop urbanisés.



La falaise de La mine d'Or à Pénestin— Photo ACR

Belle-Ile

Travaux d'extension sur un ancien hôtel.

La déclaration de travaux déposée en 97 par les propriétaires est refusée par la mairie de *Bangor* en 98. Motif: la maison est en zone NDs, sous la protection de la Loi Littoral. Les remises en état de l'existant sont normales mais les extensions ne sont pas permises. Les travaux commencent néanmoins.

Le Tribunal de Lorient a sanctionné les propriétaires: démolition des extensions et amende.

Donges (44)

A la suite des conclusions de la commission d'enquête publique, *le port industriel de Saint Nazaire* a reçu le feu vert pour son extension. Ainsi quelque 55 hectares de zones humides⁽¹⁾ pourront être remblayés. Certes, « des mesures compensatoires pour l'environnement » devront être réalisées. Mais que va en penser la Commission européenne dont la Directive Habitat protège le site de *Donges*, classé en zone de protection spéciale ?

⁽¹⁾ zones humides: lire plus loin.

Publicités

Les ACR ont adressé divers courriers pour se plaindre de publicités abusives notamment dans le site admirable de l'isthme de *Penthièvre*. La municipalité de *Saint-Pierre* s'efforce de déloger les panneaux et autres drapeaux.

Damgan

L'extension du camping "*Mar Atlantis*" vient d'être annulée en appel par la Cour administrative de Nantes: l'impact été jugé incompatible avec l'environnement (assainissement notamment). Le jugement qui donnait raison à l'association « Les Amis de Kervoyal » est ainsi confirmé.

Arradon

Un permis de construire a été annulé au *Paluden*, suite à la plainte d'un voisin. Le tribunal a retenu les multiples arguments développés par le plaignant dont « le non respect de la Loi Littoral ».

Quiberon

La commune avait délivré un permis de construire pour l'édification d'une piscine municipale moderne sur le site du "*Fort Neuf*". Des riverains ont contesté le bien fondé du choix, considérant qu'il ne répondait pas au règlement annexé au POS de *Quiberon*. Ils ont eu gain de cause auprès du Tribunal administratif de Rennes. Le permis a été annulé.

Tout finit par arriver...

« A *Antibes*, trois pelleteuses ont attaqué hier la démolition de l'ex-villa de 1600 mètres carrés du promoteur parisien Christian Pellerin, édiflée en totale infraction aux règles de l'urbanisme et dont la destruction a été ordonnée après douze ans de procédures pénales et administratives » Monsieur Pellerin est en même temps jugé au Mans pour une autre affaire.

Golfe du Morbihan

Il fera l'objet d'un SMVM (schéma de mise en valeur de la mer), actuellement en cours d'élaboration. C'est un instrument très utile qui permettra à l'Etat de prendre les meilleures mesures d'harmonisation des usages dans la petite mer.

Or, il se passe beaucoup de choses dans le golfe. Les activités diverses coexistent plus ou moins bien. Les responsables de la mise au point du SMVM donnent donc la parole aux divers usagers. Les Amis des Chemins de Ronde sont ainsi représentés au sein d'un Collectif des associations de protection de l'environnement.

Le collectif énonce quelques points à surveiller car pouvant devenir très préoccupants:

- La pression de l'urbanisation sur le rivage (au détriment des espaces intérieurs),
- Les menaces sur la biodiversité, les activités humaines portant atteinte aux ressources naturelles,
- Le maintien d'activités ostréicoles peu respectueuses des ressources naturelles et des activités des autres (expansion sur l'ensemble de l'estran),
- La sursaturation du plan d'eau par les bateaux.

Faute de prendre en compte les multiples paramètres qui ont conduit à l'étude du SMVM et ensuite de faire appliquer les mesures qui en découlent, le golfe peut devenir une bouilloire ingérable. Rude tâche pour les services de l'Etat ! Les ACR ont été représentés à toutes les réunions.

A Vannes,

Le Conservatoire du Littoral Acquiert un nouvel espace. Aux sites de la Pointe des Emigrés (30 ha), du coteau de la vallée du Vincin (42 ha), l'institution ajoute la zone naturelle de la Pointe de Rosvellec (100 ha).

Pleubian (22)

Lors de notre sortie de juillet 2001, nous avons marché sur le sillon de Talbert. Le Conservatoire du littoral vient de s'en voir confier la sauvegarde. Cette étroite presqu'île de galets fait partie des sites remarquables distingués notamment dans le cadre de la protection de la faune et de la flore par le programme européen Natura 2000.

Aujourd'hui, le Conservatoire a acquis seulement 10 % des 1900 km de côtes bretonnes.



Pleubian-2001

DPM

Theix

Il y a quelques années, un arrêté préfectoral situait le sentier de servitude de passage des piétons sur une digue de terre dangereuse pour la marche.

Les Amis de Chemins de Ronde, soutenant que la digue avait été construite sur le Domaine Public Maritime, "sans droit ni titre", ont déposé une demande d'annulation de l'arrêté. La mise en place d'un tel "barrage" permet de mettre hors d'eau les terrains supérieurs qui finissent par être annexés par le rivage.

Restait pour l'Autorité à déterminer les limites réelles des hautes eaux. Ceci fut fait en 2000. La DDE apportait la preuve que l'ouvrage se trouvait bien sur le DPM. Le Tribunal a donc donné raison aux Amis des Chemins de Ronde car « *Le sentier est dû sur propriété privée et ne peut en aucun cas être tracé sur le rivage de la mer* ». Un nouveau tracé est à choisir.

Finistère

Mesures de protection

Le Département vient d'acheter un terrain d'un hectare sur le site de Beg an Tour, à Clohars-Carnoët. Le site, très fréquenté, sera aménagé pour canaliser les visiteurs et protéger la lande.

A *Moëlan sur Mer*, une restauration remarquable est désormais achevée. Un conserverie de sardine, perchée sur une magnifique base rocheuse, a connu une très grande activité dès la fin du 19^{ème} siècle. Elle a cessé toute production en 1967. Depuis, l'édifice abandonné s'est dégradé au point de devenir dangereux. Des projets immobiliers ont été lancés; ils n'ont pas abouti.

Grâce aux initiatives de la municipalité, le Conservatoire du Littoral en est devenu propriétaire. Les parties irrécupérables du bâtiment ont été démolies mais une façade, percée de fenêtres, a été consolidée et demeure dressée comme le témoin fidèle de l'ancien site industriel. Les abords ont reçu une toilette soignée et un joli chemin de ronde circule au pied du site.

Une belle réalisation.

Les dunes...

Signal sérieux: les dunes de *Guidel* se dégarnissent et le port du *Pouldu* s'ensable.

Signe d'entêtement des hommes: à *Guidel*, le concours hippique a toujours lieu sur la dune. A *Plouharnel*, le camping des sables blancs est maintenu sur le magnifique tombolo. *Le Grand Site*: les gens du voyage campent chaque été sur la dune...

Les landes

constituent un milieu naturel en voie de disparition sur la côte ainsi que les espèces qui y vivent; les Amis des Chemins de Ronde ont porté plainte contre le défrichement d'une vaste lande au *Pont du Sach*, alors que ce défrichement était interdit par le règlement du POS voté par les élus de Belz.

Les espèces invasives

Quand vous vous promenez le nez au vent et le regard curieux le long des plages, des étangs, des prés et des bois, vous ne voyez souvent que l'image d'une nature plutôt bien équilibrée.

Pourtant, tout ne va pas pour le mieux dans le paysage. Des individus dérangement-parfois dangereux s'installent et prospèrent en permanence sous nos yeux. Ils sont d'espèce végétale ou animale; ils se sont "échappés" de leur milieu d'origine profitant de la négligence des hommes voire de rejets volontaires...

Ainsi, les caméras vous montreront le serpent de deux mètres déniché dans un grenier ou le petit crocodile trouvé par les égoutiers. On vous parlera moins, par contre, des ragondins prolifiques et voraces, des ibis dont le nombre croît dangereusement ou de ces petites tortues carnassières importées que leurs propriétaires rejettent dans la nature lorsqu'elles ont grossi et qui détruisent les larves, les œufs, les poissons et les grenouilles de l'étang. Les personnes qui ont donné l'alerte au début du phénomène n'ont pas été entendues: les invasions, progressives, d'allure banale, ne sont pas perceptibles par les novices. Et maintenant...

Menaces sur les oiseaux

Les oiseaux marins n'ont pas toujours la belle vie.

Ainsi, sur l'île aux chevaux (proche de l'île d'Houat), une colonie de rats consomme les œufs et les oisillons des puffins et océanites. Le Conservatoire du Littoral et la SEPNB-Bretagne Vivante portent secours aux nichées. Les rats sont piégés, tués et les cadavres analysés par l'INRA. Financement: Fondation Total.



Dans l'eau, en certains endroits, la situation n'est pas brillante. Cela va du poisson carnivore des rivières aux porteurs de coquilles du milieu marin (certaines palourdes, les crépidules...)

Parmi les végétaux, un redoutable individu prospère sans retenue: le Baccharis Halimifolia. Originaire d'Amérique du Nord, il est commercialisé sur plusieurs continents et figure dans les parcs et jardins du bord de mer. Le Baccharis envahit tout le



paysage à partir d'un simple plant, étouffe les autres espèces, diffuse des quantités de graines incroyables, résiste à toutes les tentatives d'extermination mécanique ou chimique. Les scientifiques ont, là aussi, tiré la sonnette d'alarme. La Préfecture a de-



mandé aux communes de cesser d'utiliser cette plante.

Le document donne aussi les conseils suivants: « n'en plantez plus; taillez-le avant sa floraison; supprimez-le par un arrachage "chirurgical" (la moindre racine oubliée repart); remplacez-le par des essences locales recommandées par les professionnels ».

Prévenez vos voisins si vous repérez le baccharis dans les parages. Sachez que l'arbuste peut atteindre 5 m de hauteur, qu'il porte de petites fleurs blanches et des fruits comparables à ceux du pissenlit; feuilles vert-clair, dentelées et caduques; floraison et fructification de sept. à nov.

Méfiez-vous donc des plantes "non-locales". Oubliez quand même le cas de la pomme de terre, de la fraise, de la tomate et de bien d'autres ...

* contact: 02 40 62 02 69 email: sicapg.ms@wanadoo.fr

On l'a vu à la télévision, une opération similaire a eu lieu récemment sur l'île Tomé, du groupe des « Sept Iles » de la Côte de Granit Rose. Le Conservatoire coopérait avec l'Office National de la Chasse.

Les résultats sont excellents. Une telle pratique avait déjà été menée avec succès sur d'autres îles du Ponant, en Guadeloupe, Martinique et Corse.

Source: la Presse; FR3

Côté terre, par contre, la diminution des effectifs de certains oiseaux communs est très significative.

L'étude menée par le très respectable Muséum National d'Histoire Naturelle ne désigne pas des rats... Il s'agit probablement des effets induits des pesticides et herbicides.

Accusés aussi, la destruction des nids d'hirondelles qui "salissent" les façades et les tirs visant les pies.

Source: l'OISEAU magazine.



ELLES SONT TRÈS UTILES...

La zone humide (lac, étang, vasière, marais salant, mare, fleuve et rivière, prairie et terre *inondables etc...*) a la faculté de retenir l'eau tout ou partie de l'année. Cette eau peut être douce, saumâtre ou salée.

La zone humide, quand elle n'est pas *un lieu de production*, est regardée d'un mauvais œil. On lui reproche de refuser le piéton, de faire *perdre un espace bien utile*, d'abriter des bestioles, de constituer même un risque d'accident.

C'est fort dommage, car la zone humide a de multiples vertus irremplaçables:

Des fonctions hydrologiques:

- régulation du débit des cours d'eau
- prévention des inondations
- recharge des nappes souterraines,
- épuration des eaux

Des fonctions biologiques:

Lieu de reproduction, d'abri, de nourrissage pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Des fonctions économiques:

- Production: sel, végétaux (plancton, roseaux, bois)
- Nourrissage des espèces destinées à être pêchées.
- Production des algues pour l'industrie alimentaire et la cosmétique.

Et, naturellement, une fonction sociale et culturelle. C'est le lieu des vacances, des randos dans de beaux paysages.

La zone humide a bien besoin de défenseurs: *la moitié* environ des zones humides du territoire métropolitain a été *détruite au cours des trente dernières années*.

Dans la série « on n'aurait jamais dû supprimer la zone humide », il y a les pénibles images des crues impitoyables vues à la télévision.

Mais, lorsque, hors caméra, la pelleuse remblaye une petite anse de rivière, la mare millénaire est transformée lentement en décharge sauvage, le marais se fait subrepticement assécher: là, il est encore temps pour le citoyen d'intervenir.

DES SITES POUR LES OISEAUX: LA CONVENTION DE RAMSAR

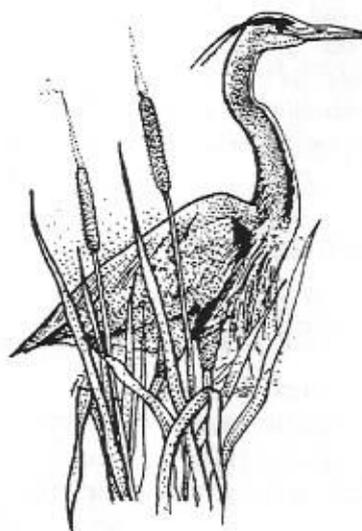
C'est en 1986 que la France a adhéré à la *Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau*, dite « convention de Ramsar » du nom de la ville d'Iran où elle a été signée en 1971.

La France s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire. Elle devait inscrire au moins UNE zone de son territoire. Il y en a 17 à ce jour, dont trois outre-mer.

Le choix des zones repose sur la présence d'espèces rares et menacées (animales-végétales), ou sur une fréquentation importante (oiseaux d'eau).

Le site Ramsar n'entraîne pas de protection réglementaire ni de mesure contraignante. Il s'agit seulement de le conserver précieusement en exploitant rationnellement ses ressources. Il peut bénéficier de l'aide publique régionale, nationale voire communautaire.

Dans notre région géographique élargie, on relève cinq sites classés Ramsar: la Baie du Mont St Michel, le Golfe du Morbihan, les marais de la Grande Brière, les Marais salants de Guérande et du Mès, le Lac de Grand-Lieu.

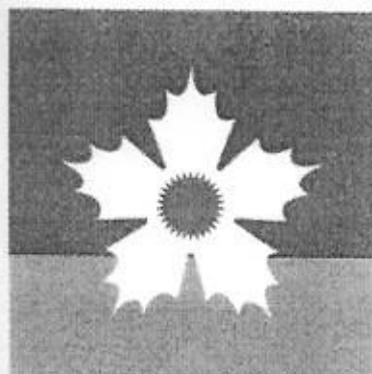


La conservation des sites Ramsar n'est pas simple. Dans le Golfe du Morbihan, par exemple, il convient de concilier les activités économiques et sociales (la chasse, la pêche, l'agriculture, la conchyliculture, la navigation, les chantiers navals, les sports de loisir, la présence des rive-

rains) avec la préservation du patrimoine écologique et le maintien des équilibres naturels.

Une concertation permanente est assurée par un comité de suivi (ce qui n'évite pas tous les conflits).

Un réseau international "Ramsar" a été créé. Il permet l'échange des informations et de savoir-faire.



RIVAGES DE FRANCE

Créée en 1989, à l'issue d'un colloque réunissant à Rochefort de nombreux gestionnaires de sites du Conservatoire du Littoral, Rivages de France est une association loi 1901, dont la mission est de fédérer les collectivités (communes, syndicats intercommunaux, départements, régions), associations, organismes techniques, mais aussi personnes physiques (scientifiques, gardes et techniciens, agriculteurs) impliqués dans la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral.

Rivages de France part d'un constat: la protection des espaces naturels est une nécessité absolue qui exige la mobilisation de tous. Forte de 400 adhérents répartis en trois collèges (collectivités, organismes et associations, personnes physiques), l'association s'affirme comme une véritable tête de réseau et agit pour faciliter au quotidien le travail des gestionnaires d'espaces naturels littoraux:

- En réalisant un inventaire exhaustif des pratiques de gestion et en favorisant le transfert d'expériences
- En mettant à la disposition de ses adhérents des compétences juridiques et techniques
- En étant auprès des pouvoirs publics le porte-parole de toutes leurs revendications légitimes

Ces actions ont conduit l'association à mener une réflexion poussée dans des domaines comme le statut

Les ACR marquent le plus grand intérêt envers les organismes et associations qui contribuent à la préservation, l'entretien et la mise en valeur de notre littoral. Le Trésorier de Rivages de France a bien voulu répondre à notre lettre et nous l'en remercions bien sincèrement.

des personnels de terrain et la fiscalité écologique. Sur cette dernière question, en écho aux propositions de Rivages de France, des voix s'élèvent maintenant, dans la classe politique et ailleurs, pour reconnaître le bien fondé et l'urgence d'une solidarité financière entre les communes riches de leur nature et celles riches de leurs aménagements. Alors même que la protection et la gestion des sites naturels littoraux nécessitent de plus en plus d'hommes au travail, les sommes dégagées par cette solidarité nouvelle pourraient permettre de financer nombre d'emplois stables. S'il existe aujourd'hui un accord de principe sur ce point, le plus dur reste à faire avec l'abondement d'un fonds affecté et l'élaboration d'une clé de répartition équitable. Avec détermination, l'association s'y emploie.

Par ailleurs, Rivages de France organise chaque année des forums régionaux ainsi que des assises nationales tous les deux ans.

Elle édite périodiquement la Lettre de Rivages, des fiches techniques thématiques et les actes de chaque manifestation. Rivages de France diffusera prochainement le Guide du salarié et le Guide du recrutement.

Rivages de France est maintenant co-organisateur du Forum des gestionnaires aux côtés des autres grands réseaux nationaux d'espaces naturels que sont la Fédération des Réserves Naturelles de France, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Espaces Naturels de France et l'Office National des Forêts. Elle coordonne aux côtés du Conservatoire du Littoral l'opération de partenariat Mousquetaires: « soutenez l'action des gardes du littoral ». Elle entretient enfin des

relations suivies avec de nombreux organismes parmi lesquels la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Les membres de Rivages de France ont délibérément accepté la responsabilité et la charge de l'entretien permanent des plus beaux paysages du littoral français. Les quelque 500 sites représentant 68000 hectares et près de 900 km de côtes dont ils sont les gestionnaires représentent pour la Nation un patrimoine irremplaçable. Maintenir et développer la diversité de ces milieux, permettre l'accès des publics à ces espaces, arbitrer entre des usages légitimes mais parfois contradictoires, tout cela constitue autant d'objectifs à atteindre qui exigent une volonté, des moyens et des compétences toujours plus importants. C'est pourquoi Rivages de France, partenaire privilégié du Conservatoire, peut faire sien le slogan de l'Etablissement Public: « **Conserver; verbe actif !** »

Maurice COUGOLIC

Trésorier de Rivages de France

Conseiller municipal de Larmor-Plage

RIVAGES DE FRANCE...

a pour Président Pierre Aguiton, vice-Président du Conseil régional de Basse-Normandie et du Conseil d'Administration du Conservatoire...

et pour délégué, Olivier Paz

RIVAGES DE FRANCE est installé à la

Maison du Rivage

Pointe du siège

14150 OUISTREHAM

Tél 02 31 97 31 00

Fax 02 31 96 68 78

E-mail: rivages@mail.cpod.fr

www.rivages-de-france.asso.fr

;*NUNCA MAS !*

Plus jamais ça !

Daniel Boas

Nos voisins galiciens aux prises avec la gaoude dévastatrice ont repris, la rage au cœur, le cri de colère qui déferla au long de la Bretagne en décembre 1999, suite au naufrage de l'Erika. Trois ans plus tard—comme un mauvais remake— la vision des rivages espagnols souillés, du désespoir de ses habitants, réveille chez nous un réflexe de combat. De nombreux étudiants ou retraités sont partis proposer leurs bras, petits soldats de l'ingrate dépollution, dérisoire geste, combien pourtant formidablement fraternel !

Pareille proximité chez les artistes: la plupart des grands musiciens bretons disponibles ont participé gratuitement à un grand concert de soutien improvisé à LA COROGNE.

Deux mois après la criminelle catastrophe, ni les déclarations, ni les incantations n'empêchent les fuites du PRESTIGE: croyait-on le contrôler en l'aidant à couler par plus de deux mille mètres de fond ? Pas de miracle dans le Golfe de Gascogne, les courants poussent bien à l'Est; voici nos côtes atteintes...

Plus jamais ça ?

Trente cinq ans après la première marée noire de l'histoire (TORREY CANYON 1967), seule la mise en place du rail d'Ouessant est venue manifester l'intention de maîtriser le trafic. Encore que la présentation cartographique télévisuelle de cette "autoroute de la mer" donne trop facilement l'image d'une circulation régulable et planifiable aussi bien que depuis le dispatching d'une gare de marchandises...

Sinon, quoi d'autre ?

Gesticulations, et même coup de gueule présidentiel contre les bateaux "poubelles" et les armateurs "voyous", dénonciation au passage de "BRUXELLES" qui ne "ferait rien"... Justement, rappelons que dès le printemps 2000, la *Commission Européenne* adoptait les "paquets" de mesures préventives *ERIKA 1 et 2*. On y trouvait des recommandations aussi évidentes que la création d'une *Agence de Sécurité Maritime Européenne*, le recrutement d'officiers retraités (en attendant les inspecteurs maritimes à former), la désignation de ports refuges sur nos côtes (qui accueilleraient d'autorité les navires douteux) et même par très gros temps, l'interdiction de prendre la mer pour certains monstres mal manœuvrants. Bref, tout l'argumentaire repris dans les belles proclamations vertueuses d'aujourd'hui... et qu'il suffisait d'appliquer pour peu que l'on eût légiféré sur le sujet !

On ne peut en effet, à la fois, dire « Il faut que l'Europe soit davantage présente » et ne pas ratifier ses textes au plan national... Au sein de l'Union, notre pays demeure lanterne rouge en nombre d'unités inspectées (558 en 2002... trois fois moins qu'en Grande Bretagne).

Géographiquement cœur de cible des pollutions futures, la France se devait de saborder son éphémère Ministère de la Mer: il aurait trop aisément centralisé prospective et décisions...

De même, on aura difficilement le cœur à rire d'une dernière tartufferie: dans la chasse aux économies budgétaires, le gouvernement vient de supprimer 6 millions d'Euros sur les crédits alloués à la sécurité maritime !

Impitoyable loi des séries, voilà que nous assistons déjà à l'échouage d'un ferry norvégien dans le Pas de Calais. La cohue maritime ne s'interrompt pas, deux navires l'éperonnent dont l'un, pétrolier, avec sa cargaison qui fuit, se transforme en bombe flottante: scénario connu... Il lui faudrait un port d'accueil; pas de ça chez nous disent les Pays riverains... Jusqu'à quand ce bégaiement tragique de l'histoire ?

La croissance attendue du trafic hauturier promet à nos rivages de sacrées alarmes avec l'achèvement prochain des terminaux de pipe-lines russes en mer Baltique !

Que faire ?

Admettre l'inoxydable mauvaise foi des

économistes qui présentent ces "accidents" comme la rançon à payer par nos sociétés modernes pour assurer leur besoin de "progrès" ?

Ou bien, intégrer la prévention et le long terme dans ce coût du "progrès", comme l'ont fait les Américains, pourtant plus connus soucieux d'efficacité que d'écologie ?

Cartésiens les Yankees ?

Dans ce cas, oui, sans doute !

Seulement un an après la catastrophe de l'EXXON VALDEZ qui ravagea l'ALASKA, les U.S.A se dotèrent de lois drastiques qui -peur des garde-côtes aidant!- ne laissent plus croiser dans leurs eaux que des navires et équipages responsables.

Alors ?

Ici, réclamer la mise au pas des chauffards de la mer, le respect des codes de navigation, relèverait de l'utopie; et là-bas: SECURITE=MONEY...

Expliquez-nous, Messieurs les Politiques !!!

« LA VANGUARDIA » (Espagne)



Distants. « C'est curieux... Plus la marée noire est proche, plus les politiciens sont loin. » Ni le gouvernement Aznar ni le gouvernement local de Galice n'ont brillé dans la gestion de la crise du Prestige. DESSIN DE KAP

Dessin paru dans le journal « LA VANGUARDIA » et repris dans « Le Monde ».

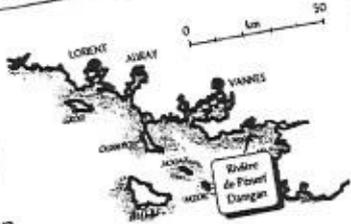
Le dessinateur espagnol « KAP » en a autorisé la reproduction dans notre bulletin.

Nous le remercions très vivement ainsi que « Courrier International » pour sa précieuse intervention et, naturellement, le journal « Le Monde ».

Les Amis des Chemins de Ronde
 Association loi 1901
 Consistance et protection du littoral par le biais de la promenade côtière

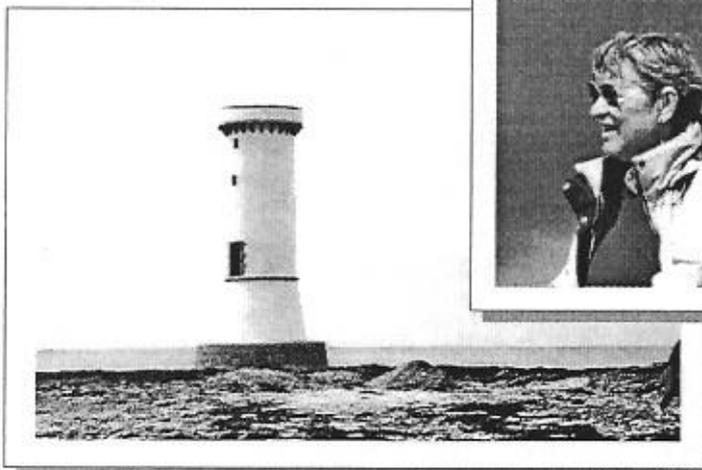
Mercredi 1^{er} mai 2002

La rivière de Pénerf et Damgan



Le matin:
 Tour de la presqu'île de Pénerf. Marche de 6,5 km
L'après-midi: (à mer en basse à 14h 50)
 Marche de 7 km le long de la Grande Plage et de la baie de Kervoyal.
 Buffet à Muzillac en soirée

La prochaine grande sortie des "ACR 56":
 Dimanche 26 mai 2002: la baie du Mont Saint-Hélène
 Le Mont, la mytiliculture du Vivier sur Mer, la côte d'Inscription aux Offices de Tourisme à partir de la 2^e se



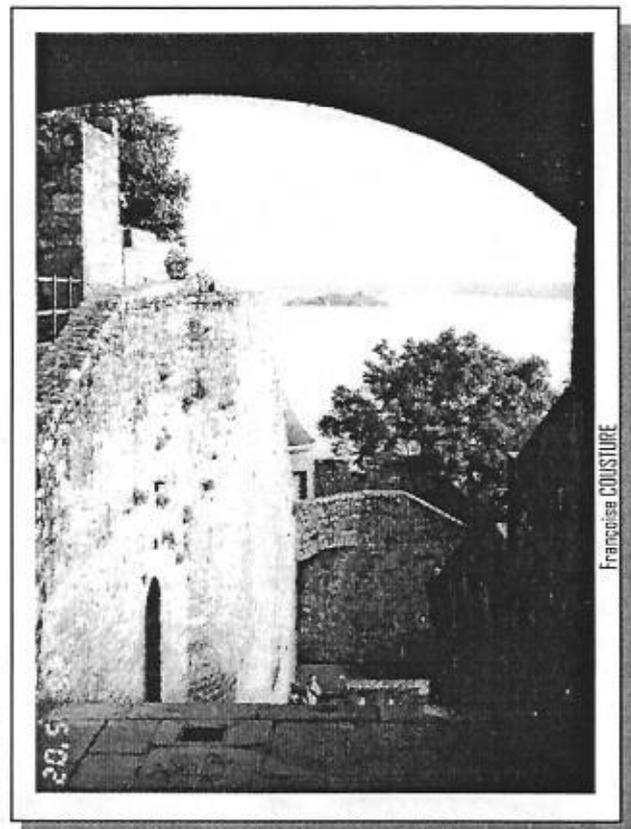
Photos ACR

Les Amis des Chemins de Ronde
 Association loi 1901
 Connaissance et protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Dimanche 26 mai 2002

La Baie du Mont Saint-Michel
 Site classé

Map showing the route from **CANCALE** to **LE MONT** via **LE VIVIER SUR MER**. Other locations marked include **St COULOMB** and **Des du Harouffin**. A scale bar indicates 2 km.



Francis COUSTURE



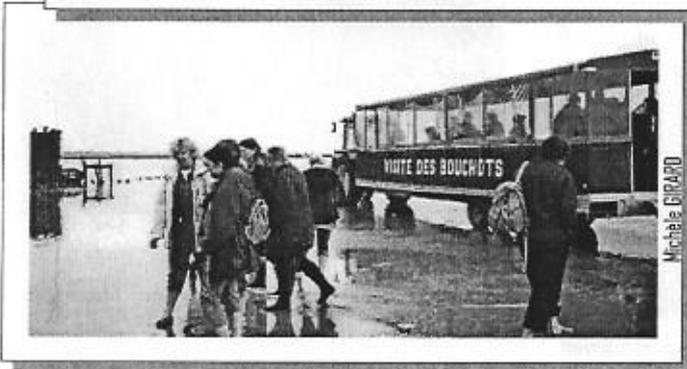
Marie-Armelle ECHARD



Marie-Armelle ECHARD



François GOADIC/ACR



Michèle GIRARD



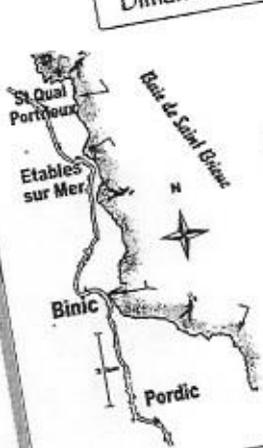
Marie-Armelle ECHARD



Les Amis des Chemins de Ronde

Association loi 1901
Conséquence et protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Dimanche 30 juin 2002



La Côte de Goëlo

Par le sentier des douaniers (SR 34)

Le matin:
De Pordic à Binic 5 km pour tous.
Marche toute à 11 h 20

L'après-midi:
Les bons marcheurs parcourront
6 km de Binic à Etables
(nombreux escaliers-deux heures env).
Balade autour du port de BINIC
pour les autres.

En fin d'après-midi, pour tous, petite marche
de 2 km à Saint-Quai-Portrieux.
Buffet "gastonomique" à Binic

chaîne grande sortie des "ACR 29":
Morbihan, Cornouaille et l'Île Callot
du 7 juillet 2002



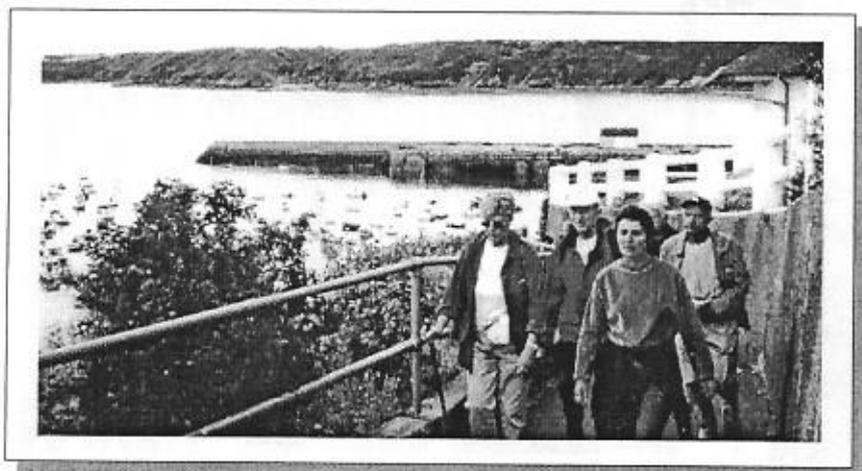
Binic



Yannick Geffray



Photos ACR



**Les Amis des Chemins de Ronde
Du Finistère**

Association loi 1901
Connaissance et protection du littoral par le biais de la promenade côtière

**Dimanche
28 juillet
2002**

**Carantec
et l'île Callot**

À l'ouest de l'île Callot: Saint Pol-de-Léon



Katherine QUÉRAULT

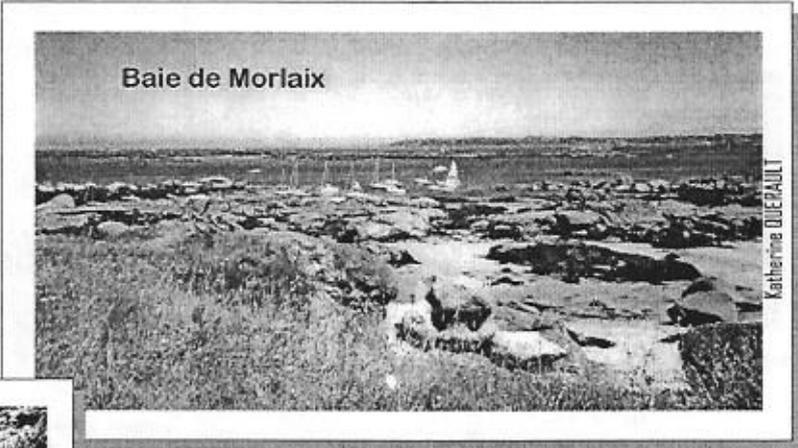


Ile Louët

Jacqueline BASTOLET



Katherine QUÉRAULT



Katherine QUÉRAULT



Michèle GIRARD



Katherine QUÉRAULT

Les Amis des Chemins de Ronde
Morbihan

Association loi 1901
Cornnaissance et protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Dimanche 1^o septembre 2002

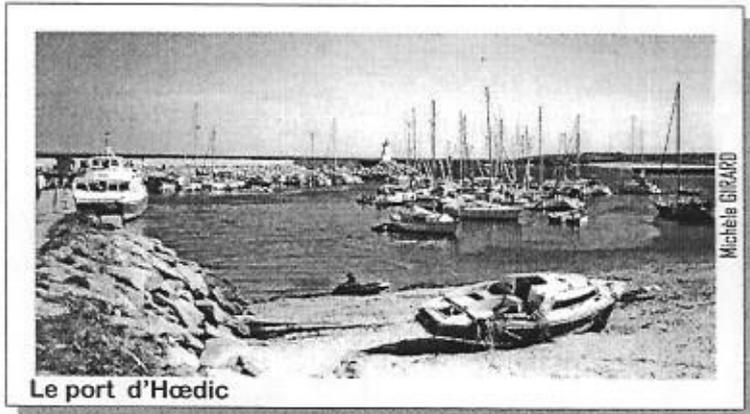
L'Île d'Hoëdic et la Rivière d'Auray



Le matin, 9 h : embarquement à Locmariaquer (2 vedettes). Dépose des sacs pique-nique en conteneur. Tour de l'Île d'Hoëdic à la marche (8 km) et pique-nique.

L'après-midi, 15 h 45 : les bateaux quittent Hoëdic, reviennent dans le golfe et remontent la rivière d'Auray. Débarquement port du Bono. Marche de 3 h en jusqu'au hameau de Sainte-Avoüe. Les cars reprennent les marcheurs; le buffet tient à la salle communale du BONO.

Sécurité:
La traversée du vieux pont du BONO se fera
une dizaine de personnes, espacés de
ment sur les parties



Le port d'Hoëdic

Michèle GIRARD



Marie-Armelle ECHARD



Michèle GIRARD



Pointe du Vieux Château

Marie-Armelle ECHARD



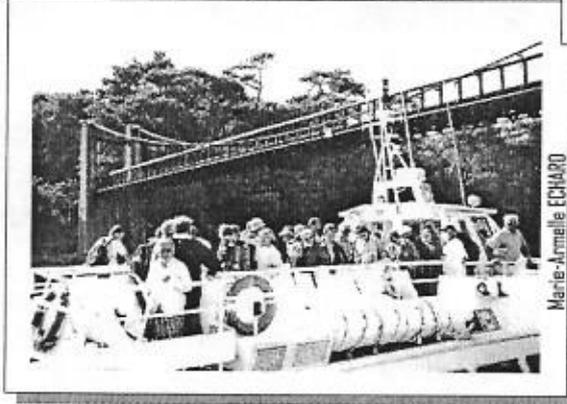
Marie-Armelle ECHARD



Marie-Armelle ECHARD



Marie-Armelle ECHARD



Marie-Armelle ECHARD



Passage prudent sur le vieux pont...

Marie-Armelle ECHARD

Les Amis des Chemins de Ronde
Morbihan

Association loi 1901
Conséquence et protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Dimanche 29 septembre 2002
La Laïta, Le Pouldu, Doëlan...

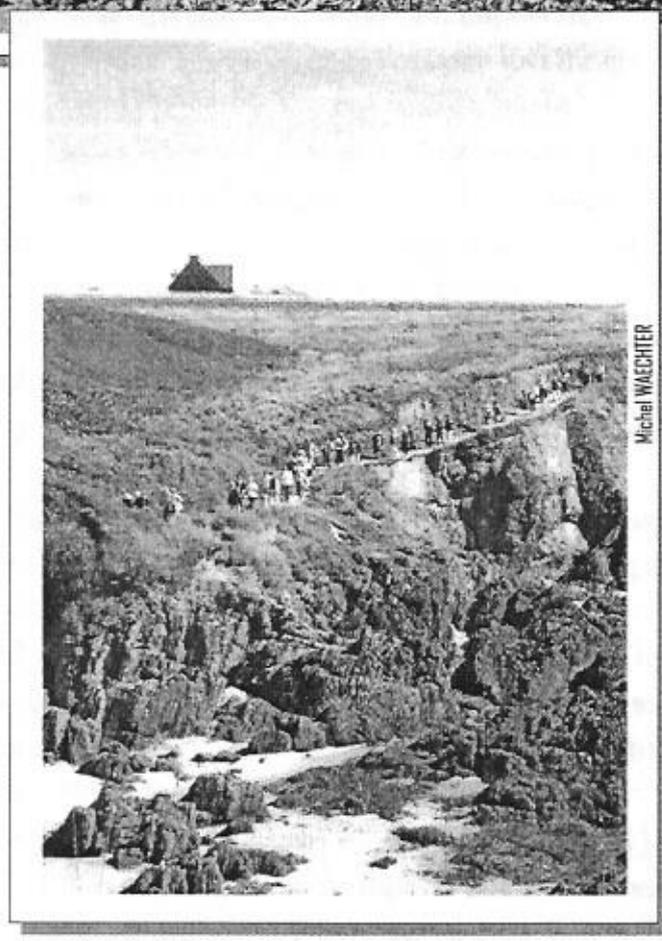


Marité LOISEAU



Port de Doëlan

Michel WAECHTER



Michel WAECHTER



Marie-Armelle EDHARD



AG Morbihan

Aurélia



AG Morbihan

Aurélia

RENCONTRES (le long des chemins côtiers)

Pierre Morice

Comme des soldats morts sur leur champ de bataille, ils sont là, allongés, décarcasses, ces bateaux qui ont bourlingué sur toutes les mers, mers d'huile, mers en furie.

Ils ont fait leur temps. Ils ne sont plus dans le coup. Ils sont remplacés.

Certains dressent vers le ciel leurs membrures, elles sont comme les côtes d'un squelette humain dans lequel a battu un cœur chargé d'amitié, d'entraide, d'esprit d'équipage.

S'ils avaient de la mémoire, ils nous raconteraient leur baptême quand, tout pavoisés, ils descendaient de leur ber pour aller vivre leur jeunesse, leur aventure.

Après tant de sillages sur les mers, ils sont venus là, creuser un sillon fatal pour y planter leur longue agonie.

Quelques cales éventrées à ciel ouvert dévoilent un bloc chargé de rouille. Il essaie de faire surface avant de se noyer, de s'ensevelir dans la vase. C'est ce qui reste du moteur :

Élément vital du bord, il était comme le cheval de trait du laboureur, un compagnon. Quand il menait les marins à la pêche, qu'il traînait le chalut, le filet, qu'il les ramenait à la maison, il était toujours pris en affection par les pêcheurs, c'était leur Baudoin, leur Krepel, leur Bolinder.

Et les voilà oubliés, abandonnés dans un cimetière à bateaux.

Cela ne se fera plus : les bateaux connaissent d'autres sorts :

Un sursaut de vie pour quelques uns qui, après une rapide remise en état, partiront pour les pays en voie de développement.

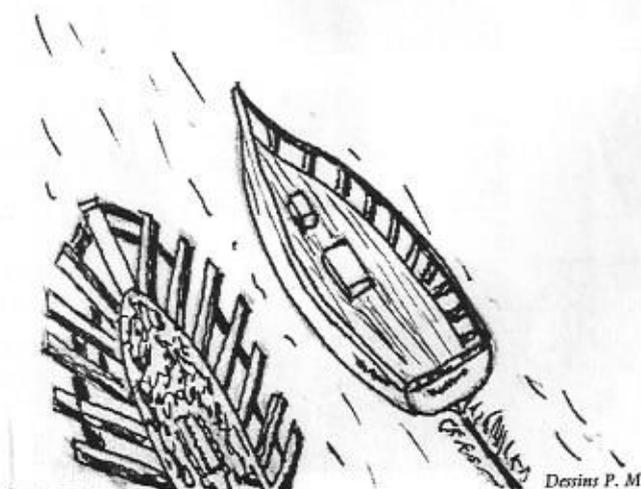
Ceux-ci, mal entretenus, usés jusqu'au dernier souffle, mont parfois par le fond en noyant leur équipage, leurs passagers.

Ils deviendront des abris pour de nombreux poissons, ils seront comme ces vieux bateaux qui sont coulés dans des fosses profondes.

Ils étaient pêcheurs, consommateurs, les voici producteurs. Ils se transforment en écloserie, en nursery, en réserve halieutique. Ils repeuplent les mers, leur fin est honorable.

Des communes côtières fières d'être maritimes les installeront, fraîchement repeints, en plein cœur de leur giratoire. Ils attraperont le tournis quand ceux qui leur tourneront autour risqueront le torticolis.

Il en va ainsi des bateaux dont on n'a plus besoin. Mais l'homme devient barbare à étripier l'âme quand, à coup de pelleuse, il massacre de petits chalutiers qui serviraient encore. Les membrures craquent, les coques se déchirent dans un fracas qui ressemble à un gémissement : une torture..... Ils sont comptés en trop pour respecter un quota dicté de Bruxelles. On ne leur laissera pas le droit de mourir debout sur leur tombe.



Dessins P. M.

Leur hélice sera récupérée pour être refondue, pour entrer dans un décor marin. Elles ont tant d'histoires dans leurs pales qu'un sculpteur s'est intéressé à les faire parler.

Il a fallu ces rencontres le long d'un chemin côtier, un hasard, pour exciter une sensibilité artistique, pour leur redonner vie, pour une autre destinée.

Leur forme elliptique, vrillée, les met en mouvement continu comme une voile au vent.

Qu'elles soient en bronze, en laiton, en alliage, il est possible de les évider, de les patiner ou bien de les patiner.

Le bonheur du sculpteur serait de dénicher une hélice à pas variable : leurs pales pivotent sur elles-mêmes pour donner plus ou moins de prise dans l'élément.

Le bateau en pêche n'aura pas le même pas qu'en faisant route.

Ces pales ont une assise ronde qui leur sert de socle. Elles sont très rares dans les petites dimensions.

Après en avoir travaillé une vingtaine, le sculpteur a créé une nouvelle forme de sculpture dans ces expressions d'hélice. C'est devenu pour lui un délice de les réaliser.

Merci donc aux Amis des Chemins de Ronde pour ces randonnées superbes, cette découverte du littoral breton avec ses îles et les îles voisines.

Merci à Norbert : ceux qui l'ont suivi depuis la création des A.C.R. auront fait le tour de la Bretagne à pied. C'est quand même quelque chose.

Un autre merci à Mr Quiviger, à Marie Armelle et son équipe, qui ont mis leur cœur à défendre ces sentiers, à les sortir de l'oubli, à les faire aimer.

Ce sont des chemins de rencontre. Et la plus enrichissante de ces rencontres est bien celle de se revoir à chacune de nos sorties. Et ces mois d'automne nous paraissent trop longs pour nous retrouver entre amis qui ont ce réel besoin de respirer cet air du large, ces senteurs salées, iodées, que le vent nous plaque au visage.

Quelle joie de partager tant de bonheur.

À bientôt un serre-file.



Le Surfeur Delphinien



La Revanche de la Voile



Le Porteur
des Palmes Olympiques



Dans le Souffle d'Éole

Quelques-unes des sculptures réalisées par Pierre Morice dans la masse métallique des pales.



Le Trio d'Hélicapale

Entre golfe du Morbihan et presqu'île de Quiberon, Saint-Philibert avance sa presqu'île dans l'Atlantique. La rivière qui porte son nom à l'est et la rivière de Crac'h à l'ouest favorisent l'attractivité de cette localité.

Saint-Philibert

Marie-Armelle Echard

Le passage sur la digue du moulin de Kériolet est un usage ancien et traditionnel dont il existe encore localement de nombreux témoins. Cette liberté de passage sur la digue a été consacrée par le Préfet dans le cadre de la réalisation du sentier côtier sur les communes de Locmariaquer et Saint-Philibert, entre lesquelles la digue du moulin de Kériolet sert de jonction.

Malheureusement un conflit est né entre la propriétaire du moulin et les cyclistes qui empruntent la digue afin d'éviter la départementale très dangereuse pour les vélos.

Les associations locales de Saint-Philibert et Locmariaquer souhaitent mettre fin à ce conflit. Les Amis des Chemins de Ronde les ont soutenues. Toutes les associations ont demandé la création d'une piste cyclable en amont de l'étang du moulin, à quelque cent mètres de la digue.

Les deux communes de Saint-Philibert et Locmariaquer ont fait des propositions. Une piste



cyclable est en projet. Il appartenait aux différents partenaires de laisser le temps à cette piste de se mettre en place.

Hélas, la digue du moulin à marée de Kériolet a été fermée par la pose de barreaux et de barbelés, le 25 janvier 2003.

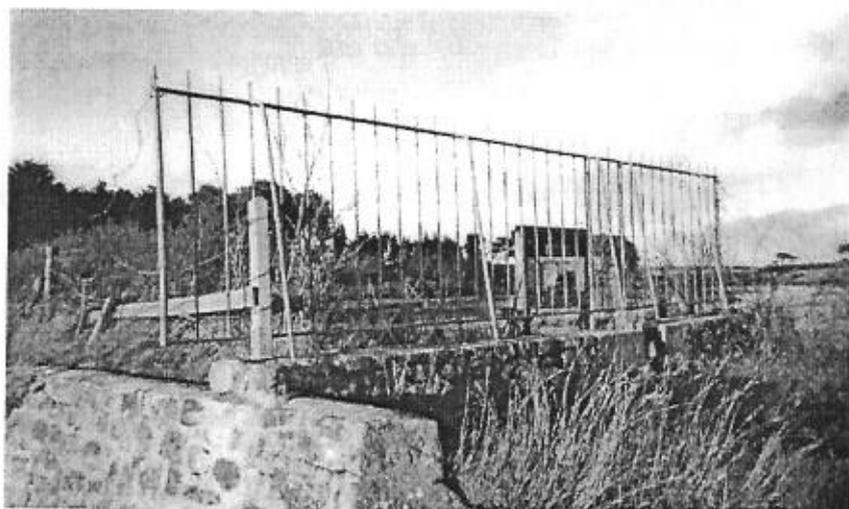


Vue depuis Locmariaquer

Deux jours plus tard, un certain nombre de barreaux étaient sciés par des inconnus à la faveur de la nuit !

Le Préfet est informé du barrage récemment dressé par la propriétaire. On peut supposer que l'Administration va mettre en demeure cette dernière d'enlever les obstacles mis à la circulation sur la digue.

Les Amis des Chemins de Ronde, de leur côté, porteront plainte si cela s'avère nécessaire. Ils en ont prévenu la propriétaire. Il faut que le chemin piéton soit rouvert dans les meilleurs délais.



Ci-dessus: Vue depuis Saint-Philibert
Ci-contre: Vue depuis Locmariaquer
Photos ACR

J'y marche, j'y veille, j'adhère...

www.acr.fr.st

Les Amis des Chemins de Ronde

ACR 56- Le Lomer 56760 PENESTIN

- Membre actif: 11 €
 Donateur: 15,5 €
 Bienfaiteur et associations: 31 €

Date, signature

Nom, prénom.....

Adresse.....

.....



Rappel de la trésorière: « les personnes n'ayant pas pu se mettre à jour de leur cotisation annuelle au moment de l'assemblée générale de septembre 2002 seront bien aimables de profiter de la réception de ce bulletin pour régulariser leur situation ».

Les ACR sont fréquemment sollicités pour contribuer à une action régionale ou nationale. Notez donc tout de suite deux manifestations dont les organisateurs souhaitent pleine réussite:

Pour le Morbihan:

Des étudiants 2^e année de l'I.U.T de Vannes organisent une randonnée le 16 mars 2003 à Grandchamp. Circuits de 7,5 et 10 km; départ libre à partir de 9h depuis la Mairie; inscription 5 € au profit de l'association S.O.F.I.A (soutien aux Orphelinats pour Favoriser l'Insertion et l'Aide à l'enfance).

Rens. possibles à l'I.U.T : 02 97 46 31 32.

Pour tous et notamment les volontaires...

Nous sommes naturellement concernés par la *Journée du Patrimoine de Pays* organisée pour la 6^e année, le dimanche 15 juin 2003. Organisée par la FNASSEM (Fédération Nationale des associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux), elle retient cette année le thème "Terre crue, terre cuite". Les membres ACR qui se sentent prêts à devenir animateurs de cette journée prennent vite contact avec Marie-Armelle qui détient un dossier (limite de retour des inscriptions le 31 mars).

FNASSEM 20, rue d'Armaillé 75017 Paris 01 42 67 52 00 / Fax 01 45 74 01 43

www.associations-patrimoine.org e-mail jpp@associations-patrimoine.org

Marie-Armelle 02 99 90 36 80

Trouvé dans la soute d'un car Bocéno, à l'arrivée à Vannes, un blouson bleu marine en "polaire" Lafuma.

Il patiente chez Jacques 02 97 63 50 19.

MOTS CROISÉS



Ça fait beaucoup de cases noires !

J.L

Ce calendrier de poche vous donne les grandes lignes du programme 2003. Notez que des modifications indépendantes de notre volonté peuvent survenir en cours d'année. La presse publie des annonces.

Les petites randos sont ouvertes à tous. Les personnes non-adhérentes devront se couvrir par une assurance personnelle.

Les **"Grandes sorties"** sont réservées aux adhérents à jour de leur cotisation. Elles comprennent le transport par cars, éventuellement les traversées et en principe le buffet du soir. La randonnée est fractionnée: on peut ajuster son effort. Ouverture des inscriptions et renseignements aux Offices de Tourisme trois semaines avant la sortie. Clôture une semaine avant.

pièr



Les Amis des Chemins de Ronde

Connaissance et Protection du littoral par le biais de la promenade côtière. www.acr.fr.st

Programme 2003

Edition de février 2003 (annule et remplace éditions antérieures).



CALENDRIER

Les Amis des Chemins de Ronde

Association loi 1901

Connaissance et protection du littoral par le biais de la promenade côtière

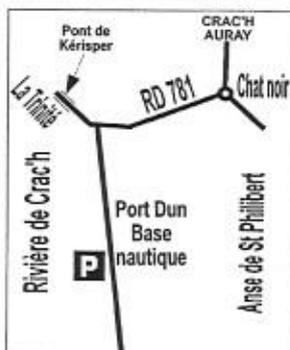
Les petites randos côtières (Morbihan)

DIMANCHE

2 mars

Saint Philibert.

Rendez-vous à Port Dun,
Pierre MORICE,
Maurice ROBIC.
Marée basse: 11 h 50;
haute: 18 h.



Les petites randos...

Ouvertes à tous, gratuites. Approche en voitures.
Pas d'inscription. Départ à 14h. Durée 2 à 3 h
(7 à 9 km). Chaussures de marche conseillées.
Seuls les adhérents sont couverts par l'assurance ACR !

La première "petite sortie" 2003 a eu lieu à Arradon le 2 février 2003 sous la conduite éclairée d'Annick et Charles

Groleau. Elle a réuni une cinquantaine de marcheurs, tout étonnés de la relative clémence du ciel ce jour-là... En



haut, la propriété qui refuse le sentier côtier légal (p.6). En bas, les ACR le nez dans la pyroxénite et la morbihanite (ce n'est pas dangereux...)

DIMANCHE

6 avril

Quiberon-Sud

R-V Palais des Congrès,
Michèle KERGARAVAT
et son équipe. Env 8,5 km.
Marée basse vers 14 h 15.



Petites randos de l'après-midi

De 2 à 3h de marche. Participation libre; départs à 14 h.
(les non-adhérents ne bénéficient pas de l'assurance ACR).

Approche en voitures. Pas d'inscription, gratuit.

- D 2 MARS:** Pierre Morice-Maurice Robic et leur équipe
Saint-Philibert (P proche de la base nautique,
en face de La Trinité)
- D 7 AVRIL:** Michèle KERGARAVAT, M.T PASCO.
QUIBERON (P Palais des Congrès face au Casino)

LORENT: 02 97 82 92 02 Norbert BOUQUET
VANNES: 02 97 83 50 19 Jacques LAVAL

A.G Finistère: dimanche 16 mars à Pont-l'Abbé. (salle municipale, rue J. Ferry) Car gratuit au départ de Vannes (13 h 30); réservation obligatoire.

Grandes sorties de la journée.

Adhésion obligatoire (possible au départ du car)
La sortie du 27 juillet est organisée par ACR 29;
les autres par ACR 56. Voir au dos.

- 4 MAI:** St Guénolé-Guilvinec
1^o JUIN: Ile Molène-Plougonvelin
6 JUILLET: Plestin-les-Grèves
27 JUILLET : Aber Benoît
7 SEPTEMBRE: Belle-Île
28 SEPTEMBRE: Golfe du Morbihan

A.G Morbihan: fin d'année.

2003

FINISTÈRE MORBIHAN

Des modifications indépendantes de notre volonté peuvent survenir dans le programme, en cours d'année.
Dans la mesure du possible, chaque sortie fait l'objet d'un communiqué dans la presse locale.

Les Assemblées générales 2003 des Amis des Chemins de Ronde

Finistère: à Pont-l'Abbé, le dimanche 16 mars, (Salle municipale, rue Jules Ferry)

pour les Pays morbihannais, car gratuit, avec réservation obligatoire (départ de VANNES 13 h 30).

Morbihan: en fin d'année, à préciser ultérieurement.



Les "Grandes sorties"

Où, comment s'inscrire ?

(la place n'est acquise qu'après paiement)

Les personnes devant souscrire une adhésion s'adresseront au responsable du car durant le voyage.

AMIS du MORBIHAN:

Offices de tourisme de: AURAY, LORIENT, VANNES.

AMIS du FINISTÈRE:

Pour la région de QUIMPER:

à l'Office de Tourisme de QUIMPER 02 98 53 04 05

Pour la région de

CONCARNEAU, MOËLAN, QUIMPERLÉ:

Envoyer le paiement par courrier au siège ACR 29,
6 rue de la Vallée 29350 MOËLAN sur MER

1	DIMANCHE 4 mai	Finistère: La Pointe de la Torche, Saint Guénolé, le phare d'Eckmühl, Le Guilvinec.	Organisation ACR 56
2	DIMANCHE 1 ^{er} juin	Finistère: l'île de Molène et de la Pointe Saint-Mathieu au Fort de Bertheaume (Plougonvelin).	Organisation ACR 56
3	DIMANCHE 6 juillet	Côtes d'Armor: Plestin-les-grèves, Saint Michel-en-Grève, Locquémeau.	Organisation ACR 56
4	DIMANCHE 27 juillet	Finistère: L'Aber Benoît.	Organisation ACR 29
5	DIMANCHE 7 septembre	Morbihan: Belle-Île; de Port Coton au Port du Donnant et de la pointe de Pouldon à Locmaria.	Organisation ACR 56
6	DIMANCHE 28 septembre	Morbihan: Le tour du golfe en bateau; Locmariaquer.	Organisation ACR 56

AU SECOURS...



Y'EN A MARRE !

Pour le respect du patrimoine littoral,
rejoignez les Amis des Chemins de Ronde!

www.acr.fr.st

Les Amis des Chemins de Ronde Le Lomer - 56760 PENESTIN